

Pour une politique progressive vis-à-vis l’Afrique – Les Etats africains considérés comme des partenaires mondiaux

Pourquoi une prise de position sur la politique face à l’Afrique de l’Allemagne ?

Les solutions aux grands défis mondiaux tels que l'exode, la migration, l'évolution démographique, les crises et le terrorisme ainsi que le changement climatique ne peuvent être trouvées, à long terme, qu'en collaboration avec l'Afrique. La croissance économique du continent gagne en vigueur et ses élites veulent, et doivent, être impliquées. Ce développement est une chance pour la politique allemande face à l'Afrique qui privilégie une approche européenne et multilatérale fondée sur un partenariat global. Jusqu'à maintenant, la politique allemande n'a pas suffisamment exploité cette opportunité, alors que la détermination de priorités claires, la concrétisation d'étapes de mise en œuvre ainsi qu'une action cohérente s'imposent.

Nous préciserons, dans ce qui suit, les priorités à mettre en œuvre afin de définir une politique progressive vis-à-vis l’Afrique à l'horizon des cinq prochaines années. Par rapport aux orientations du gouvernement fédéral de 2014 en matière de politique face à l’Afrique, notre approche peut être comprise comme une concrétisation et un développement sous un angle social-démocrate – dans le sens d'une politique progressive vis-à-vis l’Afrique qui perçoit et traite les Etats africains comme partenaires sur le plan de la politique internationale.

La crise actuelle de l'exode et de la migration est, malgré tous les problèmes soulevés, une chance pour la politique allemande face à l’Afrique pour deux raisons. Elle témoigne, premièrement, du contexte global dans lequel nous vivons : les crises ainsi que l'exclusion politique et sociale en cours dans certaines régions ont des répercussions directes sur l'Allemagne et l'Europe ; les pratiques commerciales déloyales imposées par les pays du nord paient leur tribut. La réponse à la crise actuelle ne peut cependant pas se résumer à concentrer toutes ses forces sur une limitation à court terme des flux de réfugiés, selon l'adage de la « lutte contre les causes de l'exode ». Il est bien plus indiqué de percevoir les flux migratoires comme une tâche transversale importante pour tous les secteurs politiques concernés. Deuxièmement, la crise actuelle présente une occasion permettant de normaliser nos relations avec le continent africain, ce qui implique de reconsidérer dans quels cas les pratiques commerciales allemandes et européennes sont dictées par un souci de solidarité ou en fonction de la défense de leurs propres intérêts, puis d'examiner systématiquement où se trouvent les effets, les limites et les possibilités de notre action politique en Afrique.

Malgré d'importants succès en matière de lutte contre la pauvreté, la forte croissance démographique fait croître le nombre d'êtres humains vivant dans une extrême pauvreté. Les inégalités sociales augmentent dans plus de la moitié des Etats africains. Il est également à craindre que, dans le futur, un quart des Etats africains connaissent des crises et des conflits ou soient susceptibles d'être victimes d'une crise. C'est pourquoi nous formulons également

une politique vis-à-vis l'Afrique, avec un souci de solidarité, visant à obtenir un développement durable du continent. Parallèlement aux exigences morales et historiques de la social-démocratie, les obligations extraterritoriales de l'Allemagne fixent un cadre normatif-juridique pour le respect des droits de l'homme dans les pays tiers. Au plus tard depuis l'adoption de l'Agenda 2030 et des *Objectifs de Développement Durable - ODD* (« *Sustainable Development Goals - SDGs* ») qui y sont consignés, un niveau d'intervention a été reconnu à l'idée de solidarité en Allemagne. Notre action doit porter sur la mise en œuvre des ODD et nous devons, en outre, renforcer à long terme l'aspect multilatéral de notre coopération au développement qui doit être clairement axée sur une approche fondée sur la justice et les droits de l'homme ainsi que sur une grande efficacité.

Les évolutions géopolitiques mondiales et les crises au sein de l'Europe ont contribué à modifier la perception de l'Europe sur le plan international. La légitimité et le bien-fondé du « modèle européen » ne sont plus évidents pour tout le monde. Mais l'Europe reste, en tant que continent fondé sur la démocratie, une référence centrale pour la transition politique en Afrique. Dans la concurrence intersystème entre des modèles de développement autoritaires ou participatifs, il est dans nos convictions (et c'est également la tâche d'une politique progressive vis-à-vis l'Afrique) de s'engager de manière proactive pour des modèles de développement socialement équitables et démocratiquement fondés. Cette approche est une exigence de la politique étrangère ainsi qu'une opportunité à saisir.

Une politique progressive pour un continent très divers

La politique allemande face à l'Afrique des dernières décennies a été principalement marquée par la coopération au développement. D'un côté, il s'agit de donner un cadre adéquat à la coopération au développement (engagement conforme aux ODD, aspect multilatéral, européen), de l'autre, il s'agit, pour l'Allemagne, comme pour l'Europe, de trouver enfin une cohérence entre politique étrangère, politique de défense et politique de développement. Un partenariat global exige un engagement politique et ne devrait pas considérer seulement les problèmes en termes de renforcement des capacités ou en termes de financement.

Lors de la formulation d'une politique africaine progressive, on retrouve les mêmes questions fondamentales que celles qui ont toujours occupé la politique étrangère allemande : cette politique, est-elle fondée sur de véritables valeurs ou guidée essentiellement par les intérêts ? Ou encore : quelles sont ses priorités ? Une approche conservatrice du développement de l'économie et de la lutte contre les crises n'est pas foncièrement fautive, mais elle néglige entièrement la nécessité d'une coopération globale avec l'Afrique et renonce complètement à toute idée de solidarité. C'est pourquoi la formulation des mesures essentielles est fondamentale pour une politique progressive vis-à-vis l'Afrique.

L'approche fondée sur un partenariat global se détache des étiquettes « continent des opportunités » et « continent des crises » utilisées jusqu'alors. Elle se veut, au contraire, garante de la prise en compte des Etats africains émergents et économiquement dynamiques et de leur droit à participer activement au développement global tout en associant cette tendance à l'intérêt général qui consiste à garantir et protéger la pérennité de biens publics globaux tels que la stabilité climatique, les ressources naturelles, la paix et la santé.

Il serait erroné de formuler *une* politique vis-à-vis l'Afrique dans le sens d'une approche uniforme pour un continent si vaste et hétérogène/composite. Les conflits armés, les crises humanitaires, l'essor économique, la pauvreté absolue ou de nouvelles perspectives d'avancement sont des éléments tellement proches les uns des autres qu'il est impossible de

concevoir une seule et unique politique pour l'Afrique. Un changement sociétal et politique sur le continent africain doit être compris dans le sens d'un processus de transformation de nature très différente. Il existe néanmoins des tendances transversales qui concernent de nombreux Etats africains : une importante croissance démographique, l'apparition et l'augmentation de nouvelles classes moyennes, un fossé toujours plus important entre riches et pauvres ainsi qu'une urbanisation massive et une surexploitation des ressources naturelles en raison de modèles économiques non durables.

Il paraît évident de réunir les priorités de l'action politique en fonction de groupes de pays : les pays en crise et les pays fragiles, les Etats économiquement les plus forts tels que la République d'Afrique du Sud ou le Nigeria, les pays à revenus intermédiaires - PRI (*Middle Income Countries*), les pays les plus faibles et les plus pauvres disposant de perspectives de développement restreintes, les démocraties ou les Etats à régimes autoritaires. Mais la prudence est de rigueur : un pays tel que le Nigeria, par exemple, entre dans plusieurs catégories, car la plus grande économie d'Afrique connaît simultanément la guerre civile et le terrorisme. Même un pays en crise comme le Mali était considéré il y a peu de temps comme un modèle de stabilité et de développement. Compte tenu de l'hétérogénéité du continent africain, des approches différenciées s'imposent donc face à certains Etats. Cette approche présuppose de dépasser les préjugés et modes de pensée traditionnels au profit de sérieuses analyses économiques, sociales et politiques.

Notre objectif est donc d'appréhender l'Afrique dans ses différents contextes régionaux et d'orienter l'action allemande et européenne dans cette optique. Les migrations, le changement climatique, la dégradation des ressources naturelles ou les crises ne s'arrêtent pas aux frontières nationales, mais sont, sur le continent, appréhendées de manière régionale. L'action allemande et européenne se limite dans les faits à quelques pays pris séparément. L'orientation complémentaire d'une action politique en Afrique en faveur de l'Union africaine et des organisations régionales, donc en faveur des institutions et du renforcement de leurs capacités, ne répond pas cependant à la problématique du manque d'approche régionale. Au lieu de cela nous voulons souligner la dimension régionale des défis à relever tels que les schémas de migration ou les schémas régionaux de conflits et prendre en compte ces derniers davantage dans les relations avec les acteurs étatiques et ceux du monde civil lors du développement d'options d'intervention politiques.

Même si, du point de vue européen, d'autres questions se posent pour l'Afrique du Nord (la migration, par exemple) que celles soulevées par l'Afrique subsaharienne, le continent forme bien une entité en dépit de son hétérogénéité – et pas seulement du point de vue de l'Union africaine. Une politique africaine progressive prend en compte les contextes régionaux, appréhende cependant le continent tout autant dans sa totalité que dans sa diversité.

Qui sont nos partenaires ?

Une politique africaine progressive réclame des partenaires progressifs. Les acteurs étatiques ou issus de la société civile en font partie. Pour aborder des thèmes comme le développement sociétal, économique et politique, la collaboration avec des partenaires issus de la société civile, des syndicats et des communautés religieuses est tout aussi importante que le dialogue et la coopération avec les élites politiques. Cette approche est valable pour la collaboration dans et avec les différents pays tout autant que pour le partenariat dans un cadre global. Une prise en compte conséquente, et à tous les niveaux, de l'égalité entre les sexes est un signe distinctif d'une politique progressive vis-à-vis l'Afrique.

Les cinq priorités d'une politique progressive vis-à-vis l'Afrique

La politique progressive vis-à-vis l'Afrique se base sur des priorités politiques claires : la promotion du principe de partenariat avec l'Afrique dans des contextes globaux, l'engagement pour la paix, un partenariat économique équitable ainsi que la lutte contre les inégalités sociales. Soit en raison de conflits armés, soit de l'accumulation des richesses entre les mains d'une minorité, une grande partie de la population est exclue de la vie sociale. Les possibilités d'ascension sociale par l'éducation ne suffisent pas à renverser la situation.

Priorité 1 : les Etats d'Afrique en tant que partenaires globaux

Comme mentionné dans introduction, les défis mondiaux, tels que le changement climatique ou le terrorisme, et l'interdépendance des causes ainsi que les tentatives de résolution des problèmes nous imposent de favoriser la coopération avec les Etats africains. La défense et la conservation des biens publics globaux ne peuvent être abordées qu'ensemble. Une politique progressive vis-à-vis l'Afrique insiste donc sur une participation équitable de l'Afrique aux contextes globaux, ce qui signifie que son ancrage est donc multilatéral et européen.

Une politique partenariale vis-à-vis l'Afrique ne prend pas seulement en compte l'action en Afrique, et plus précisément l'Agenda 2030 de l'Union africaine, mais également l'action en Europe à tous les niveaux politiques. À cet égard, les ODD ont introduit un changement de paradigme, car ils sont applicables à tous les pays. Ils concernent donc également la politique allemande, sa politique intérieure et étrangère. Parallèlement à la collaboration avec les Etats africains concernant les ODD, il est important d'établir un plan national et contraignant de mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Allemagne.

L'Europe et l'Allemagne sont, en Afrique, en concurrence avec d'autres acteurs internationaux comme les Chinois et les Turcs qui représentent des intérêts divergents dans d'importants secteurs politiques. Afin de garantir un développement démocratique et durable, il est donc nécessaire d'intensifier le dialogue politique avec ces acteurs influents en Afrique et de sonder les marges de manœuvre – par exemple en faveur de processus de développement fondés sur le droit dans les Etats africains. Simultanément, l'Europe ne dispose que d'une politique africaine commune embryonnaire. L'Allemagne doit contribuer à renforcer et activer les relations Afrique-Europe.

La concurrence évoquée plus haut pose la question du type d'offres de coopération que l'Allemagne est à même de proposer aux Etats africains émergents et économiquement dynamiques. Il n'est pas acceptable que seuls des pays comme la République d'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Ethiopie et l'Egypte soient pris en considération dans la politique africaine de l'Allemagne ; cette dernière doit élargir son champ géographique et inclure d'autres Etats émergents et économiquement dynamiques comme le Ghana ou la Tanzanie. Nous plaidons pour le développement d'une approche de coopération envers ces pays qui ne devrait pas être uniquement basée sur une coopération économique équitable, mais devrait soutenir leur intégration sur un pied d'égalité aux structures de gouvernance globales et aux institutions financières et économiques internationales.

Les Nations Unies (ONU) considèrent le développement de l'Afrique comme la tâche globale actuelle la plus importante. Il existe même une dimension historique dans les relations envers les citoyens et les Etats africains : au regard de l'histoire coloniale européenne, le développement de l'Afrique représente une responsabilité importante et une tâche commune.

Un renforcement de l'intégration, sur un pied d'égalité, dans les structures de la *gouvernance globale* est donc requis ; cette intégration doit s'accompagner du soutien, de la reconnaissance et du droit à agir sous leur propre responsabilité.

C'est pourquoi nous défendons un traitement particulier et individuel des Etats africains en coopération avec les traités économiques pour mieux répondre aux différents besoins et différentes stratégies de développement. Parallèlement à un renforcement de la position des pays africains dans les processus décisionnels du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, les organes globaux existants, dans lesquels les pays africains jouissent des mêmes droits que tous les autres pays, devraient profiter d'un soutien spécifique. Cette instance devrait être portée aux différentes structures de gouvernance globale.

Priorité 2 : la paix et la sécurité : une politique en faveur de la paix au lieu d'un renforcement de la capacité d'intervention militaire

La prévention des crises civiles et la gestion des conflits à l'aide de moyens politiques et civils sont au premier plan de notre action en faveur de la paix et de notre politique de sécurité. La coopération militaire dans le sens d'une acceptation ou du financement des interventions militaires au sein de la communauté des Etats africains ne doit pas être au centre de notre action. De manière générale, une transformation durable des conflits requiert la prise en compte d'une perspective des genres ; la mise en œuvre efficace de la résolution 1325 des Nations Unies en matière de femmes, de paix et de sécurité est une étape importante.

80 % des missions internationales de maintien de la paix ont lieu en Afrique : un dialogue structuré portant sur les analyses, les objectifs, les principes, les résultats et les différences de la gestion africaine des conflits (*African Peace and Security Architecture, APSA*) et celle des organismes internationaux / multilatéraux doit être instauré dans le cadre du partenariat Europe - Afrique et dans le cadre d'un engagement multilatéral (Nations Unies).

Le financement parallèle de l'architecture africaine de maintien de la paix et de la sécurité et celui de missions organisées par les Nations Unies n'est pas suffisant ou provoque des positions contradictoires et remporte des résultats discutables. En Afrique, on observe une promotion parallèle de différentes institutions et démarches de sécurité qui provoque une prolifération des démarches et des forums de sécurité. L'objectif est d'établir un système collectif de sécurité pour lequel des standards de coopération et une réaction d'intervention précoce de prévention des crises soient définis de manière contraignante. L'Allemagne, en tant que contributeur des Nations Unies et grand soutien de l'APSA, devrait engager ce dialogue.

Les causes des crises et conflits en Afrique sont multiples. Différentes mesures doivent donc être privilégiées, telles que le renforcement des conditions climatiques globales en réponse aux sécheresses et pénuries d'eau consécutives au changement climatique ou encore la mise en réseau international et le renforcement de l'état de droit en vue de lutter contre la criminalité organisée. Notre compréhension des crises doit englober la superposition des causes de conflits dans les systèmes de conflits régionaux. La sécurité maritime s'occupe, par exemple, des voies de commerce, donc, dans tous les cas, d'intérêts régionaux et internationaux. L'attention portée à certains pays – parfois fragiles – ne suffit pas. Nous devons donc travailler à renforcer une gestion globale des crises.

La promotion de la stabilité prend une importance particulière dans les actions de politique étrangère et dans les actions de la politique du développement, compte tenu des bouleversements et crises globaux actuels. Il est toutefois impératif de soutenir la paix et la stabilité à long terme en relation avec les possibilités de participation démocratiques et l'état de droit.

La politique de l'Allemagne et de l'Europe face à l'Afrique devrait concourir à renforcer et établir l'idée d'état de droit, dans le sens des normes légales reconnues internationalement, au niveau national aussi bien que régional. La juridiction nationale et régionale doit être complétée par une justice pénale internationale. Les responsables de violations des droits de l'homme doivent être amenés à rendre des comptes devant la justice ; la répression des violences sexuelles contre les femmes doit, tout particulièrement, être abordée avec détermination.

Le nombre durablement élevé de crises en Afrique provoque des besoins importants en matière d'aide humanitaire. Cette aide répond aux principes d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance. Il est particulièrement impératif de défendre ces principes dans le contexte d'érosion du droit humanitaire et de la diminution des marges de manœuvre allouées aux acteurs du secteur humanitaire dans de nombreux endroits. Leur maintien, même dans les pires conditions, permet l'accès à l'aide humanitaire de la population concernée.

Malgré des besoins croissants dans le monde entier, les lacunes de financement de l'aide humanitaire n'ont jamais été aussi importantes qu'en 2016. Surtout en Afrique, la gestion des crises a connu un sous-financement dramatique et les « crises oubliées » risquent bien de conserver leur triste dénomination pendant ces prochaines années. L'aide humanitaire doit être suffisamment financée et, parallèlement à des interventions d'aide rapide, elle doit être insérée dans des approches d'aide et de coopération prévisionnelles et durables. Par surcroît, il est important de concrétiser le droit à la santé et à l'éducation des personnes affectées par les catastrophes humanitaires dans le cadre de l'agenda concernant le développement durable et agir de même quant à la mise en place d'un accès adéquat aux soins de santé – dans les situations de crises aiguës et également dans une vision à moyen terme.

Priorité 3 : solidarité : lutte contre les inégalités sociales, développement de la participation démocratique et de la codécision

La participation sociale et la possibilité de prendre part à la vie démocratique des citoyens forment *ensemble* la base d'un développement durable. Les développements en Afrique sont certes inégaux, mais ils sont problématiques dans leur totalité : pendant ces dernières années, les inégalités sociales ont progressé dans plus de la moitié des Etats africains. Cet état de fait est inquiétant surtout compte tenu d'une croissance économique encore dynamique pendant plus d'une décennie, mais déclinante aujourd'hui. En plus, les progrès en matière de développement vont de pair, dans certains pays, avec une inacceptable limitation des droits démocratiques de base et des espaces de participation.

Pour cette raison, notre engagement en faveur de l'amélioration de l'équité à l'aide de stratégies de développement tenant compte des genres et des réformes des politiques économiques et sociales, de l'aide de la promotion de postes de travail corrects et décents et de perspectives pour les jeunes générations est essentiel.

L'éducation et la sécurité sociale sont primordiales au développement et à la lutte contre l'exclusion sociale et politique. L'éducation et la science jouent donc un rôle clé dans la force économique des Etats africains, leur stabilité sociale et économique ainsi que dans les

perspectives d'avancement et de développement de toute une région ou de pays entiers. La politique étrangère en matière de culture et d'éducation assure, par la création d'accès linguistiques, d'échanges scientifiques et culturels, une contribution précieuse à l'amélioration de l'entente et la coopération.

La promotion de l'égalité des sexes mérite une attention et un soutien particuliers, au travers surtout d'investissements dans l'éducation des jeunes filles et des femmes, car ces mesures ont une répercussion très positive au niveau du développement social.

Dans le contexte du débat sur la migration et l'exode, nous devons mettre une nouvelle fois en évidence que la participation sociale et politique, la participation aux prises de décisions et les voies d'immigration légale sont les méthodes de lutte les plus efficaces contre les causes de l'exode.

La jeune génération n'a pas seulement besoin de perspectives professionnelles et de salaires décents, mais de possibilités de participation à la vie politique. La clé pour l'obtention de responsabilités politiques est dans le camp des jeunes qui forment une grande part de la population dans de nombreux pays. Soit cette partie de la population arrive à participer au processus politique, soit la dynamique démographique et économique entre dans une spirale négative et entraîne l'abstention politique, le chômage et la radicalisation.

Dans les pays pauvres et les pays les moins avancés - PMA (*Least Developed Countries*) aussi, la lutte contre la pauvreté doit aller de pair avec un soutien à la participation démocratique. La promotion de la participation démocratique dans ces pays ne doit pas se limiter à la promotion des élections au sens d'une démocratie aux procédures minimales et conforme aux conditions du marché, mais elle doit se concentrer sur le respect des droits de l'homme - également ceux des minorités - ainsi que, tout particulièrement, sur la liberté des médias et la liberté d'expression.

Priorité 4 : l'Allemagne doit devenir un précurseur dans la création d'un partenariat économique équitable

Nous nous engageons à ce que l'Allemagne endosse un rôle de précurseur en tant que partenaire commercial équitable de l'Afrique et fasse avancer la réglementation européenne dans ce sens. Ce rôle concerne tout particulièrement la définition et la mise en œuvre des accords de partenariat économique qui doivent avoir pour objectif les transformations et le développement économiques nécessaires, et non pas qu'uniquement la défense des intérêts commerciaux européens.

Les accords de partenariat économique doivent être conçus pour faciliter le développement des activités économiques des pays partenaires ; ils doivent comprendre suffisamment de moyens de protection pour les secteurs de l'industrie et des services en devenir et pour l'agriculture ; leur but doit être un développement économique qui profite au plus grand nombre possible d'habitants du pays.

Notre but est de lutter efficacement contre les flux financiers illicites et de réduire fortement les lacunes légales qui permettent les sorties de capitaux contreproductives des pays émergents tout en promouvant la mise en place de systèmes fiscaux équitables. En collaboration avec l'Europe, l'Allemagne doit soutenir le *Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites en provenance d'Afrique (High Level Panel on Illicit Financial Flows)* de l'Union africaine et,

simultanément, lutter dans le monde entier contre les stratégies d'évasion fiscale de certains acteurs économiques européens.

En tant que partenaire commercial et économique, l'Allemagne est à même d'assumer d'une façon très crédible un rôle dans le dialogue autour des modèles de développement durable. Il existe d'énormes besoins de dialogue et de conseil sur la question de la « bonne » politique industrielle, énergétique et économique à mener, la question de la mise sur pied de chaînes de création de valeur ou encore la question des relations avec l'important secteur informel dans les pays africains. C'est précisément pour les espaces économiques émergents et dynamiques en Afrique que nous pouvons faire des offres et trouver des possibilités de financement. Dans cette approche, un grand rôle incombe aux énergies renouvelables susceptibles de réunir développement économique et protection du climat en Afrique.

Les critères sociaux et écologiques ainsi que les mesures de vigilance en matière de droits de l'homme doivent être mieux pris en compte dans le cadre de la promotion de l'économie extérieure, tout particulièrement en présence de garanties d'exportation (par exemple l'initiative « Mehr Hermes für Afrika » - une extension progressive de l'assurance-crédit à l'exportation). Nous souhaitons garantir la mise en œuvre des principales lignes directrices des Nations Unies pour l'économie et les droits de l'homme à l'aide d'un plan d'action national substantiel provenant du gouvernement fédéral.

Une politique progressive vis-à-vis l'Afrique défend des conditions de travail et des salaires décents et le droit d'organiser des syndicats dans les entreprises locales et multinationales aussi bien dans le cadre de chaînes de création de valeur que dans le secteur informel. L'Afrique continue de livrer les matières premières nécessaires aux chaînes de création de valeur. Les profits de cette exploitation des matières premières doivent être transparents et profiter en premier lieu à la population sur place. L'autodétermination économique et sociale ne représente pas seulement en Afrique la condition de base pour la participation démocratique et pour la participation à la construction du pays.

L'Afrique est fortement frappée par le changement climatique bien que ses émissions de CO2 soient minimales (à l'exception de la République d'Afrique du Sud). Le continent est très vulnérable, car les changements climatiques et écologiques frappent des sociétés disposant de faibles, ou d'aucun, moyens de réaction ou d'adaptation. Le changement climatique devient ainsi une question d'ordre économique et social. Les futures opportunités de développement dépendent de la mise en œuvre de stratégies de prévision et d'adaptation qui devront être conçues de manière participative et avoir pour objectif les besoins de la population. Un aspect important de la collaboration avec l'Afrique doit être une politique cohérente et équitable de gestion de l'environnement et des ressources.

Priorité 5 : une contribution active à l'établissement des relations Afrique-Europe

Le partenariat Europe-Afrique : nous demandons que l'Allemagne s'engage plus clairement, au côté d'autres acteurs européens, pour l'élaboration d'une stratégie Afrique-Europe (*Joint Africa-EU Strategy, JAES*) et y apporte son partenariat. L'accent devrait être mis davantage sur les questions sociales et économiques sans perdre de vue certains sujets tels que la bonne gouvernance. Actuellement, le partenariat se concentre encore trop fortement sur le secteur de la sécurité. Le dialogue est très formalisé, peu pragmatique et est trop rare. Notre but est

d'obtenir davantage d'invitations informelles au dialogue portant également sur des sujets critiques.

L'exode, la migration et la mobilité : bien qu'en raison de la crise en Syrie et en Irak, on observe actuellement une baisse des réfugiés provenant d'Afrique, nous nous efforçons de maintenir et d'intensifier le dialogue avec nos partenaires africains dans le cadre du programme de partenariat Europe-Afrique prévu à cet effet « *Migration and Mobility Dialogue* » MMD) et non sur les bases du processus de Rabat et Khartoum. Nous considérons d'un œil très critique la vocation européenne à traiter avec les régimes autoritaires ainsi que l'approche dominante en matière de politique de sécurité, entre autres, via une coopération avec les autorités de sécurité de ces états. Le risque existe que ces stratégies concourent, à moyen terme, à provoquer l'exode et une recrudescence des fuites.

Le credo actuel de lutte contre les causes de l'exode et l'accent mis sur la protection des frontières doivent tout particulièrement être accompagnés par une utilisation et une intensification du potentiel des partenariats européens pour la mobilité avec les Etats africains.

Étapes de mise en œuvre

La politique vis-à-vis l'Afrique ne doit pas être uniquement constituée de grands objectifs politiques, mais doit définir les étapes de mise en œuvre concrètes à réaliser dans un espace-temps donné. La politique allemande vis-à-vis l'Afrique doit donc faire preuve de cohérence, s'adresser à toutes les entités décisionnelles et intégrer le Parlement ainsi que les acteurs du monde civil. Étapes envisageables :

Le développement de points forts destinés à toutes les entités décisionnelles concernant les lignes directrices de la politique allemande vis-à-vis l'Afrique avec intégration de la société civile et du Parlement. Discussion et outils de participation dans le cadre d'un forum Afrique (Parlement, ministères, syndicats, ONG) au cours de la nouvelle législature. Les points forts devraient, dans l'esprit des ODD, prendre l'Allemagne comme territoire d'action.

Nous demandons un rapport bisannuel du gouvernement fédéral concernant la mise en œuvre de la politique allemande vis-à-vis l'Afrique sur la base des lignes directrices de la politique africaine de 2014. Ce rapport devrait aborder tout particulièrement la mise en œuvre active de l'Allemagne du partenariat Europe-Afrique ainsi que la concertation par secteur et la participation du Parlement et de la société civile.

La définition des points forts de la politique allemande vis-à-vis l'Afrique sera accompagnée d'un travail de communication intense afin de créer, dans le public, une réelle compréhension de la nécessité de conclure un engagement de partenariat avec des acteurs étatiques et issus du monde civil en Afrique. Un travail de communication proactif auprès du public est d'importance capitale compte tenu de la problématique actuelle des réfugiés et de la migration.

À l'égard des relations avec les états africains émergents et économiquement dynamiques tout particulièrement, nous privilégions le développement d'une stratégie qui ne se limite pas à la simple intensification de la coopération économique, mais qui soutienne concrètement la participation à des structures de gouvernance globales, par exemple une représentation africaine auprès du Conseil de Sécurité des Nations Unies et une participation plus intense aux institutions financières internationales. Au lieu de réaliser une extension du *Club Governance* au profit de l'Afrique, les organes globaux existants, dans lesquels les pays

africains jouissent des mêmes droits que tous les autres pays (le *Financing for Development Forum* par exemple), devraient profiter d'un soutien spécifique. Cette instance doit être portée aux différentes structures de gouvernance globale.

L'Allemagne devrait, à notre avis, s'investir activement dans le dialogue post-Cotonou et lui apporter sa contribution. Il faut trouver des bases pour le successeur de l'accord de Cotonou, qui va bientôt arriver à expiration, avec le groupe ACP (les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Il serait judicieux de transférer les éléments principaux dans le partenariat Europe-Afrique afin de dynamiser les contenus de ce dernier.

Les mesures allemandes et européennes concernant la gestion de la crise de l'exode et de la migration, tout particulièrement l'implémentation du fond européen *Emergency Trust Fund* pour l'Afrique, nécessitent la surveillance du Parlement et de la société civile. La participation allemande et africaine au dialogue Europe-Afrique, exécutée par des membres de la société civile, doit être garantie, tout comme le soutien aux forums de communication parlementaires.

L'Allemagne devrait s'investir activement dans le dialogue sur les droits de l'homme de l'Union européenne et de l'Union africaine et concourir à l'utilisation efficace et au développement des outils de l'UE en matière de protection des défenseurs des droits de l'homme, également via ses représentations à l'étranger. Le maintien d'espaces d'activités destinés aux militants (journalistes critiques, représentants de groupes marginalisés, etc.) joue un rôle décisif dans la protection destinée à promouvoir les droits de l'homme sur place.

Un niveau prioritaire plus important devrait être accordé au champ d'action de la prévention des crises avec « priorité pour les civils » à l'aide de nouvelles propositions, d'une dotation budgétaire appropriée dans le respect de la résolution des Nations Unies 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité.

L'élaboration de nouvelles lignes directrices sur la gestion des crises et le maintien de la paix avec la participation des acteurs de la société civile concernés devrait être rapidement mise en œuvre ainsi qu'une approche conceptuelle dotée de formulations vérifiables. La capacité d'analyse des acteurs étatiques ou issus de la société civile des textes de conflits doit être augmentées dans le respect des idées des personnes concernées par le conflit et des acteurs locaux issus de la société civile.

Nous continuons à demander d'atteindre l'objectif de politique de développement prévoyant que l'*Aide Publique allemande au Développement - APD (Official Development Assistance, ODA)* s'élève à au moins 0,7 % du revenu national brut et que l'Afrique obtienne au moins la moitié de ces moyens. En lien avec la nouvelle possibilité d'imputation sur le taux APD, dont le sens a été dénaturé, concernant les coûts destinés à l'entretien des réfugiés en Allemagne, nous demandons que, dans le futur, ces derniers soient mentionnés séparément.

La coopération allemande au développement doit s'orienter de façon conséquente en fonction des droits de l'homme. À ce sujet, les personnes et les organisations dans les pays partenaires en Afrique qui voient leurs droits violés par des projets et des programmes d'organisations de mise en œuvre doivent pouvoir porter plainte ; les procédures en découlant doivent gagner en transparence et en visibilité.